**Etudiants de M1, de M2 et de l'IEJ à Nanterre en 2019/2020 : Des postes de TUTEURS sont à pourvoir à l'UFR de Droit.**

**Présentation du tutorat à destination des étudiants de L1 :**

L'UFR de droit et science politique offre la possibilité à tous les étudiants de première année de Licence de droit de bénéficier d'un suivi particulier dans le cadre du tutorat.

Le but de ce tutorat est d’aider les étudiants à acquérir des méthodes de travail et de les suivre dans leurs progrès. Les tuteurs sont des étudiants expérimentés, déjà avancés dans leur parcours universitaire (niveau M1 ou M2).

Les activités pratiquées lors des séances de tutorat sont de nature diverse :

- méthodologie des différents types d'exercices juridiques (dissertation juridique, commentaire de texte, fiches de jurisprudence, lecture et commentaire d’arrêt, cas pratique)

- maîtrise de la terminologie juridique, conseils pour la rédaction, la syntaxe, l'orthographe

- maîtrise des différents ouvrages juridiques (codes, manuels) et recherches en bibliothèque et sur internet (la salle du tutorat disposant d’un ordinateur)

- conseils pour la prise de note, le suivi des cours

- reprise, le cas échéant, de certaines notions abordées lors des cours magistraux

- prise en compte des besoins individuels des étudiants : soutien dans la préparation des TD : aide à la compréhension des textes, articles, arrêts des fiches de TD ; conseils pour les exposés oraux ; relecture des exercices à préparer dans le cadre du td ; travail sur les plans, les problématiques.

Le tutorat est absolument gratuit et libre d'accès : il ne fait l’objet d’aucune évaluation ou notation. S'ils le souhaitent, les étudiants peuvent rejoindre un groupe de tutorat à tout moment de l’année universitaire. Il n'y a pas de formalités préalables à accomplir : il suffit simplement aux étudiants de se présenter en salle F108, la salle du tutorat, à l’horaire du groupe choisi.

Les séances du tutorat ont lieu du lundi matin au vendredi après-midi, sur des créneaux horaires d'1h30. Les séances sont spécialisées et correspondent principalement aux matières enseignées lors des travaux dirigés de L1 (Semestre 1 : introduction au droit, droit constitutionnel et histoire du droit ; Semestre 2 : droit constitutionnel, droit de la famille ou droit pénal) : les étudiants peuvent ainsi cibler les matières de leur choix et se rendre à la ou les séance(s) correspondant à leurs besoins.

La liste des groupes de tutorat (comprenant les créneaux horaires, le nom des tuteurs et leurs spécialités) sera affichée à la rentrée sur les panneaux d'affichage de la L1, sur le site de l'Ufr et sur la porte de la salle 108.

**Volume horaire et matières assurées :**

Cette année, chaque tuteur assurera **deux séances de 1h30 par semaine** (soit 3h par semaine) durant 11 semaines dans une matière déterminée à l'avance parmi les matières suivantes :   
  
Semestre 1 : Introduction au droit / Histoire du droit / Droit constitutionnel

Semestre 2 : Droit pénal / Droit de la famille / Droit constitutionnel

Les séances de tutorat seront dispensées entre 8h30 et 20h00.

Des **réunions**sont organisées en septembre, décembre et juin pour distribuer les créneaux horaires et discuter collectivement des séances. A la fin de l'année, les tuteurs réalisent un court rapport détaillant leurs activités durant l'année universitaire.

**Rémunération :**

Les séances de tutorat sont rémunérées un peu plus de 13 euros / heure.

**Conditions administratives :**

- être étudiant de Nanterre

- avoir obtenus de bons résultats universitaires durant ses années d'étude (mention AB minimum souhaitée)

- être inscrit en Master 1, Master 2 ou préparation à un concours (type IEJ)

- pour les étrangers résidant en France : photocopie de la carte de séjour autorisant à travailler à titre accessoire ;

**Vous êtes intéressé ? Adressez vos candidatures (CV, relevés de notes et lettre de motivation), le plus rapidement possible, à l'adresse suivante : tutorat.dsp.parisouest@gmail.com**

Céline CHASSANG et François DESPREZ,

Responsables du Tutorat de l'UFR DSP